



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
26/05/2026	26/05/2026	En exercice	11
		Présents	8
		Votants	9

L'an deux mille vingt-six et le 05 juin à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sophie JARDINOT.

**Étaient présents : Messieurs, Mesdames JARDINOT Sophie, BRANCO Luc, CANAVESE Marielle, DEL CHIOCCIORA Ludovic, GAILLARD Olivier, ANTON Sandy, BULTOT Marie, BOCCIA Françoise,**

**Étaient excusés : KEERLE Vanessa**

**Avaient donné pouvoir : KEERLE Vanessa à JARDINOT Sophie**

**Étaient absents non-excuses : GAGNEBE William, LUCIANI Xavier**

Parmi les membres présents, BULTOT Marie est désignée secrétaire de séance.

### **06 2026 03 Désignation des membres titulaires et suppléants du réseau européen des élus locaux**

Le Réseau européens des élus locaux est issu des correspondants Europe déployés dans de nombreuses communes. Il est soutenu et animé par le Comité Européen des Régions et la Commission Européenne qui rassemble plus de 3000 membres issus de 1700 collectivités territoriales de l'Union Européenne.

L'objectif de cette initiative est de rapprocher l'Europe des communes et des citoyens en renforçant la communication et la pédagogie autour des sujets européens, afin de mieux faire connaître l'impact concret de l'action de l'Europe sur la vie locale. Cela permet également aux collectivités de faire remonter leurs besoins, priorités et propositions auprès d'institutions européennes.

Suite aux élections municipales de mars 2026, les membres représentants de la commune sont à désigner afin qu'ils deviennent membres du réseau.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, sont désignés à l'unanimité :


**Membre titulaire :** JARDINOT Sophie

**Membre suppléant :** BOCCIA Françoise


Fait et délibéré en séance.

Madame le Maire,



  
Sophie JARDINOT

Le Secrétaire de séance,

  
Marie BULTOT

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :*

- *de sa transmission en Sous-Préfecture le*
- *et de sa publication le*

*Madame le Maire,  
Sophie JARDINOT.*